



Baisse loyer suite changement de prestation

Par **MOREIRA Lina**, le **19/09/2017** à **15:02**

bonjour,
je suis locataire d'une maison depuis 2014, et le portail de la maison est automatique mais n'a jamais vraiment fonctionné. Aujourd'hui après plusieurs plaintes de notre part, le bailleur a décidé de changer le portail et le remettre en mécanique (cela veut dire que nous l'ouvrons nous même sans le bip). Puis-je demandé que le loyer soit revu à la baisse, puisque la prestation n'est plus la même.

Par **janus2fr**, le **19/09/2017** à **17:33**

Bonjour,
Vous pouvez...
Mais il va falloir chiffrer le préjudice...

Par **MOREIRA Lina**, le **20/09/2017** à **11:52**

Bonjour, comment chiffrer ?

Par **janus2fr**, le **20/09/2017** à **16:09**

C'est bien là la question...
Il est facile de chiffrer la perte de jouissance d'une pièce du logement, par exemple, en faisant le prorata des surface et en appliquant le même pourcentage au loyer, mais dans le cas du passage d'un portail automatique à manuel, pas simple.
Le bailleur peut très bien accepter de baisser le loyer ... de 20 centimes. Comment démontrer que ce n'est pas assez ?

Par **MOREIRA Lina**, le **22/09/2017** à **09:46**

oui je vois c assez complexe. Autre chose lorsque nous avons emménagé, nous n'étions pas mitoyen avec le pavillon du voisin, or il y a un an celui-ci a agrandi son pavillon, donc le mur

qui a été monté, a complètement fermé notre aération côté cuisine. c pareil en bas dans le garage, où j'avais des pavés de verres sur le mur (ce qui donnait de la lumière dans le garage en journée, mais qui n'est plus le cas aujourd'hui). Seulement voilà depuis il y a énormément d'humidité et d'odeur dans le garage ainsi qu'une grosse fissure a apparût dernièrement. Que puis-je faire?